

MMS +

**BUDGET DE DEFENSE
ARTILLERIE
ANALYSE DES RISQUES
VALAIS**

Militaire Suisse





Le Rafale (ci-contre) est en train de reprendre la mission de frappe stratégique remplie depuis le milieu des années 1990 par le Mirage 2000 N (ci-dessous).

International

Etat des forces et future de la dissuasion nucléaire de la France

Jean-Marie Collin

Expert pour ICAN France et chercheur associé au GRIP

Dans cette enceinte symbolique de l'Ecole militaire, le 7 février 2020, le président Macron est venu prononcer son discours sur la stratégie de défense et de dissuasion. Une doctrine exposée « *dans la continuité de ses prédécesseurs*¹ ». Dès ces premières paroles, il fait une référence au « *discours resté fameux* » du général de Gaulle, prononcé le 3 novembre 1959, avec la « *création de ce qu'il avait alors appelé la force de frappe* ». Une référence logique, en cette année De Gaulle², l'homme étant de plus considéré comme le « Père » de la Bombe atomique française. Si la réalité³ est quelque peu éloignée de cette image d'Epinal, il faut dire que sa signature de l'ordonnance du 18 octobre 1945 créant le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), comme son « *hourra pour la France* », pour la réussite du premier essai nucléaire

le 13 février 1960, ont forgé les mémoires dans ce sens. La France aborde ainsi résolument ce premier quart du 21^e siècle avec la volonté de pérenniser ses différentes composantes de sa force de dissuasion, en réalisant des investissements financiers lourds, et avec le souhait d'imposer à travers l'initiative européenne d'intervention sa culture stratégique⁴ aux Etats européens; quitte à fragiliser encore un peu plus le régime international de la non-prolifération nucléaire.

De la constitution d'un arsenal nucléaire...

La France se lance officiellement en 1958 dans un programme nucléaire militaire, nécessitant rapidement la création d'usines d'extraction de plutonium (Marcoule en 1956) et d'enrichissement d'uranium (Pierrelatte en 1960). Ces matières fissiles serviront à la réalisation des premiers dispositifs atomiques qui détonneront de 1960 à 1966 dans le Sahara; par la suite la France fera ses expérimentations nucléaires, jusqu'en 1996, au centre d'essai du Pacifique. La France réalisera un total de 210 essais nucléaires atmosphériques et souterrains, soit le troisième plus grand nombre après l'Union soviétique (715) et les Etats-Unis (1030).

Des premières bombes à gravité (*AN-11, AN 22, ...*) qui équiperont les *Mirage IVA* lors de la première prise de l'alerte nucléaire (8 octobre 1964) par les Forces aériennes stratégiques (FAS), il suivra la mise en opération (1971) des premiers missiles (*S1, S2*) basés sur le plateau Albion et des premières patrouilles (1972) des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE). La France franchi alors le cap de la centaine de charge nucléaire tactique et stratégique en service⁵ et connaîtra son pic nucléaire – avec 560 ogives nucléaires – en 1992.

¹ Emmanuelle Maitre, Benjamin Hautecouverture, La France et la dissuasion nucléaire: le discours de l'Ecole de Guerre du président Macron, note 03/20, FRS, 11 février 2020.

² L'année 2020 a célébré à la fois le 130^e anniversaire de sa naissance (22 novembre 1890), le 80^e anniversaire de l'Appel du 18 juin et le 50^e anniversaire de son décès.

³ Pierre Mendès France et Guy Mollet ayant enclenché au cours de la IV^{ème} République des décisions politiques qui ont assuré la mise en œuvre de la future force de dissuasion nucléaire.



⁴ Jean-Marie Collin, « La France, sa bombe et la culture stratégique européenne », Eclairage du GRIP, 18 Décembre 2019.

⁵ Rapport annuel du CEA, 1972.

Dans le même temps, les forces tactiques aériennes et terrestres (missile *Hadès*) seront les premières touchées par la fin de l'ère Est/Ouest. De trois composantes (air, terre, mer), il sera décidé (1996) de passer à deux, avec le démantèlement d'Albion (1996) et mis un terme définitif aux essais nucléaires. Entre la fin du 20^e siècle et la première décennie du 21^e la Force océanique stratégique (FOST) voit l'arrivée de quatre nouveaux futurs SNLE dit de « nouvelle génération » et la production de nouveaux missiles balistiques intercontinentaux (*M51*) à têtes multiples ; tout comme la production du nouveau missile de croisière ASMP-A qui est en service depuis 2011.

Si la France a pu renoncer à l'option des essais nucléaires, c'est parce qu'elle avait la possibilité de les simuler en laboratoire, grâce à son programme Simulation.⁶ Lancé en 1995, il est composé du Laser Mégajoule, de superordinateur (puissance de calcul exaflopique) et de la ligne d'intégration laser ; un système partagé avec les britanniques dans le cadre du Traité Teutates signé en 2010. Cette même année le CEA annonça avoir qualifié, pour la première fois au monde, la TNA (300 kilotonnes), une nouvelle ogive nucléaire destinée à l'ASMP-A, grâce à son programme Simulation. Cette action sera répétée en 2015 avec la TNO⁷ (100 kT) destinée au vecteur *M51*.

En 2021, le processus de modernisation des systèmes d'armes se poursuit (*M51.3*, *Rafale F4*) et le renouvellement global est à nouveau en cours. Une troisième génération de SNLE se prépare (*SNLE-3G*), la famille *M51* se verra compléter d'une version 4, un missile de croisière *ASN4G* (hypervélocité) est en cours de réflexion, tout comme son porteur le SCAF (Future Combat Air System). Les ogives nucléaires devraient elles aussi évoluer puisque une TNO-2 sera livrée à la fin de la décennie. Tous ces nouveaux vecteurs doivent arriver en fonctionnement entre 2030 et 2050 pour être utilisables jusque dans les années 2090⁸...

⁶ Un programme qui prenait la suite du programme Palen (Préparation à la limitation des essais nucléaires) débuté en 1992.

⁷ TNO pour Tête Nucléaire Océanique et TNA pour Tête Nucléaire Aéroportée.

⁸ Florence Parly, ministre des Armées, lancement en réalisation du programme sous-marin nucléaire lanceur d'engins de troisième génération, 19 février 2021.

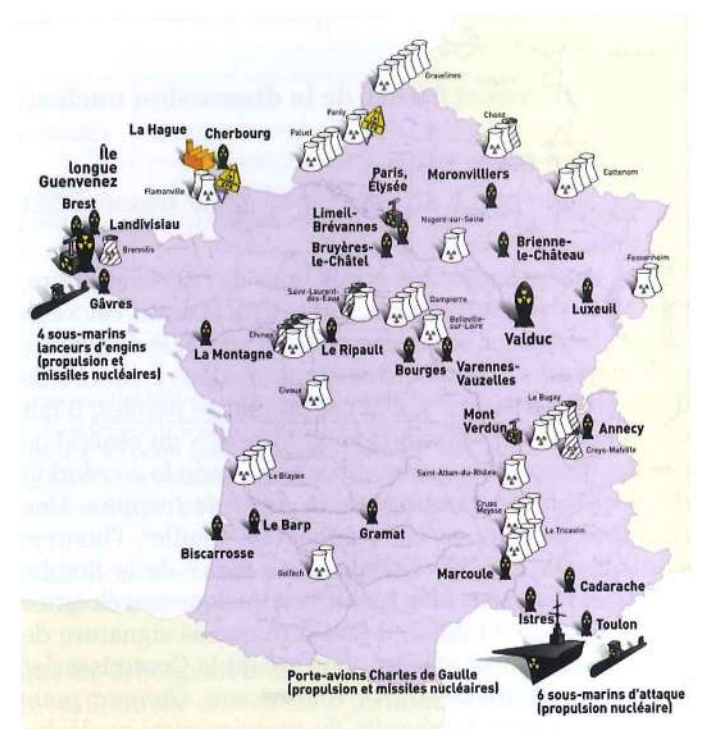
Test de tir de missile balistique M51, embarqué sur les sous-marins nucléaires lanceurs d'engin (SNLE) de la classe *Le Triomphant* (4 unités mises en service entre 1997 et 2010).



A sa pérennisation...

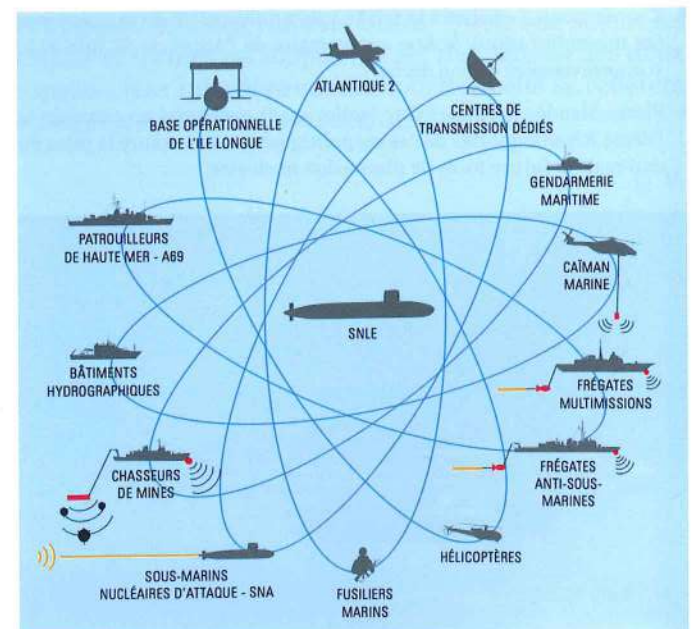
Selon l'expression déclarée par le président Macron (7 février 2020) l'arsenal nucléaire de la France est « inférieure à 300 armes nucléaires » et assure l'indépendance de la France. Il repose sur la composante sous-marine qui dispose en permanence d'un SNLE à la mer, et la composante aérienne (deux escadrons⁹),

⁹ Opérant sur le porte-avions Charles de Gaulle, il est nécessaire de rajouter aux FAS la composante aéronavale (une dizaine de *Rafale* version marine), la Force nucléaire aéroportée ou Fanu.



Les installations nucléaires civiles et militaires en France.
Source : www.sortirdunucleaire.org

Les moyens concourant la dissuasion nucléaire.



cette dernière ayant en charge principalement de mettre en œuvre « un avertissement nucléaire, unique et non renouvelable¹⁰ » ; soit une politique d'emploi en premier¹¹ de l'arme nucléaire.

Contrairement à beaucoup d'idée reçue, le processus de modernisation de l'arsenal nucléaire (principalement missile stratégique M51 et missile de croisière ASMP-A) a débuté dès 2012 ; ce qui explique aujourd'hui une mise en service du M51.2 (2016 avec la charge TNO) et le récent essai¹² d'une nouvelle version le M51.3.

Par contre, le processus de renouvellement de l'ensemble des systèmes (missiles, sous-marins SNLE-3G, futur bombardier SCAF, système de télécommunication) est devenu officiel à travers la publication de la loi de programmation militaire (juillet 2018) « l'effort au profit de la dissuasion nucléaire permettra d'engager le renouvellement des deux composantes tout en garantissant la tenue de la posture permanente de dissuasion. » Cet effort se retrouve directement dans le budget alloué à cette force. En effet la part budgétaire, 37 milliards d'euros, qui sera consacrée (entre 2019 et 2025) à la dissuasion nucléaire doit assurer la poursuite

¹⁰ Emmanuel Macron, « discours sur la stratégie de défense et de dissuasion », 7 février 2020.

¹¹ Jean-Marie Collin, "The flawed logic of the French nuclear warning", European Leadership Network, 15 juin 2020.

¹² Communiqué de presse du ministère des armées, Succès d'un tir d'essai de missile M51 sans charge militaire, 28 avril 2021.



Ci-dessus : Le porte-avions à propulsion nucléaire (PAN) est un moyen permettant d'allonger la portée de la frappe stratégique.

du processus de modernisation, de mise en œuvre opérationnelle des forces et le renouvellement des systèmes. Ainsi, en 2018 pour la première fois depuis près de 20 ans, la barre des 4 Mds € était franchi et atteint en 2021 le niveau de 5 Mds €. Un chiffre qui dès 2023 atteindra 6 Mds € ; un montant annuel qui devrait être celui de ces 15 prochaines années¹³ pour pouvoir réaliser l'ensemble des opérations.

Vers une européanisation de la dissuasion ?

La France a tenté au lendemain de l'effondrement du bloc communiste de promouvoir sa force nucléaire en se tournant vers son partenaire allemand. L'idée d'une « dissuasion concertée » apparaît dès 1992 (avancée par Jacques Mellick, alors Secrétaire d'Etat à la Défense) et sera reprise par le Premier ministre Alain Juppé, mais sans succès.

Après une longue période de silence, le couple « dissuasion nucléaire et Union européenne » est revenu sur le devant de la scène, de manière détournée via le projet de L'Initiative européenne d'intervention (IEI) lancé¹⁴ par le président Macron. L'objectif, selon le ministère des Armées est, entre autre, de « favoriser l'émergence d'une culture stratégique européenne commune » et de « renforcer l'autonomie stratégique de l'Europe¹⁵ ». En ne parlant de la dissuasion qu'à travers des concepts (« culture stratégique », « autonomie stratégique »), il semble exister côté français une volonté de ne pas communiquer explicitement et clairement sur le sujet « nucléaire ». Les séquelles des échecs des années 1990 étant sans doute toujours présentes.

Paris a un double intérêt à créer cette « culture stratégique commune. » Tout d'abord à l'heure où la France se retrouve la seule puissance nucléaire de l'Union européenne, il est nécessaire de trouver des soutiens face à la campagne de plaidoyer de la société civile¹⁶ en faveur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). La France doit ainsi faire comprendre sa politique de dissuasion nucléaire dans l'objectif final de la faire adopter et soutenir politiquement par ses partenaires européens (entraînant aussi un rejet du TIAN). L'IEI apparaît également comme un instrument permettant de conserver un lien, même tenu, avec l'autre puissance nucléaire du continent européen, le Royaume-Uni. Seconde raison, il s'agit de

¹³ ICAN France, « Les (mé)compte de la Bombe », Lettre d'information parlementaire sur la non-prolifération et le désarmement, n° 4, 10-2019.

¹⁴ Emmanuel Macron « Initiative pour l'Europe », Sorbonne, 26 septembre 2017.

¹⁵ Voir le site du ministère des Armées de la France. « L'Initiative européenne d'intervention ».

¹⁶ Par exemple celle de ICAN, la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires ou celle du Comité international de la Croix-Rouge. Ces campagnes ont pour objet d'attirer l'attention des Etats et du public sur les conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait une guerre nucléaire et d'encourager les citoyens à demander à leurs gouvernements respectifs d'adhérer au TIAN.

poser la question du partage du fardeau financier de la *Bombe* en « échange »¹⁷ de la sécurité que la France apporte avec sa dissuasion. Le poids financier est très redouté et il va peser de façon considérable sur les finances du ministère des Armées. Il est difficile de dire ce que la France peut attendre, notamment de l'Union européenne : un partage global de la facture nucléaire ? Cela semble difficile, même si d'ores et déjà la production du SCAF¹⁸, le futur bombardier nucléaire français dans lequel est impliqué l'Allemagne et l'Espagne, ouvre la porte à un début de division de ce fardeau. Une autre possibilité serait d'obtenir le retrait d'une partie des dépenses militaires de la règle européenne des 3% de déficit. A l'heure actuel rien ne peut être exclu, mais la réflexion sur la manière de gérer ce fardeau dans un espace européen est lancée.

Enfin, toujours dans cette volonté de persuader les partenaires européens (membre ou non de l'Union européenne) du bien fondé de la dissuasion, quoi de mieux que de leur proposer de s'associer « *aux exercices des forces françaises de dissuasion.* » A ce jour cette proposition du président Macron est restée lettre morte.

La France et le respect de ses obligations juridiques de désarmement et de non-prolifération nucléaire

La France a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 1992¹⁹ lui conférant un droit (disposer de l'arme nucléaire au titre d'un Etat doté, article I et 9) et des obligations (« *poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire* », article 6). La dernière mesure de désarmement réalisée par Paris fut présentée en 2008 par le président Sarkozy et mise en œuvre entre 2009 et 2011, avec la suppression d'un escadron au sein des FAS. Depuis des mesures se limitant à des actions de transparences (visites d'anciens sites nucléaires) ont été réalisées.

Mais, les éléments énoncés précédemment (modernisation, renouvellement et volonté d'une européanisation de la dissuasion) montre une contradiction directe avec



ce régime du TNP, puisqu'ils affirment au contraire une attitude à conserver et à pérenniser cette force. Nous observons ainsi une désinhibition totale devant ces obligations comme devant la remise en cause du principe de « bonne foi » ; un programme (SNLE) s'étalant jusqu'en 2090 ne pouvant être le signe d'une volonté de parvenir à un monde sans armes nucléaires...

Concernant le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) adopté le 7 juillet 2017, par 122 Etats membres de l'ONU et en vigueur depuis le 22 janvier 2021²⁰, celui-ci dérange et est décriée par les Etats qui disposent d'armes nucléaires où qui soutiennent une politique de dissuasion. A ce titre, la France a une attitude d'opposition très ferme, une attitude classique²¹ au regard de sa diplomatie nucléaire. Nous pouvons observer cependant que ce choix n'est pas partagé par l'ensemble des groupes politiques français,²² ni également par sa population²³. Il n'existe donc pas de consensus à cette opposition au TIAN, comme en faveur de la dissuasion.

J.-M. C.

²⁰ Ce traité compte en juillet 2021 86 Etats signataires et 55 Etats membres.

²¹ Affirmation du ministre des Affaires étrangères Couve de Murville : « *La France n'entend pas participer aux discussions sur les dispositions d'un projet de traité de non-prolifération car elle n'a pas à se prononcer sur un traité qu'elle n'a pas l'intention de signer* ». Télégramme n° 167 à 170, daté du 19 septembre 1967, Document diplomatique, vol. 32, Tome II « 1^{er} juillet – 29 décembre 1967 », Editions Peter Lang.

²² 31 parlementaires (Assemblée nationale, Sénat, eurodéputés) ont signé un appel de soutien au TIAN émis par ICAN France et 55 villes (dont Paris, Lyon, Grenoble, Malakoff, ...) ont signé un engagement similaire à travers un Appel des Maires.

²³ La Croix – Mouvement de la paix, sondage « Les Français contre le nucléaire militaire », 4 juillet 2018. Une majorité (67%) de Français souhaite que la France s'engage dans la ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

¹⁷ Remarquons que Paris n'a jamais demandé à l'Espagne, à l'Autriche où au Danemark, par exemple, si ceux-ci souhaitaient être protégés par un arsenal nucléaire.

¹⁸ Par les eurodéputé.e.s Mounir Satouri, Jordi Solé i Ferrando, Diana Riba i Giner, Özlem Demirel, « Refusons l'européanisation de la dissuasion française par le SCAF », Pressenza, 23 juin 2021.

¹⁹ Notons, que la France est le dernier des 5 membres du Conseil de sécurité de l'ONU à avoir adhéré à ce texte ; la Chine l'ayant fait le 17 mars 1992, soit quelques mois avant la France, le 3 août 1992.